



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-0605

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 329563

DOSSIER N^o : 16564

Objet : 360networks inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 1er février 2001;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 26 février 2001 de 360networks inc. concernant le placement de 3 000 000 000 \$ US de titres de créance, d'actions privilégiées, d'actions subalternes comportant droit de vote et de bons de souscription.

Le visa prend effet le 27 février 2001.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) Jean-François Bernier
Jean-François Bernier

JB/ir